

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 AOUT 2016**

PRESENTS : HEISON Christian, CHAL Joanny, VIBERT Martine, BOUVIER Serge, Bernard CHATEL, PINON Anne, GOURY Elodie, GOURLAIN Jacky, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, PERRISSOUD Jean-Laurent, GRUFFAT Isabelle, BAILLARGEAT Marc, BOUVET MUGNIER Claire.

ABSENTS EXCUSES : LIEBERT Josiane (pouvoir à GOURLAIN Jacky) - Christian REYNAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine VIBERT

- Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10/05/2016
- Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/06/2016

1. ECOLE : MARCHE TRAVAUX FENETRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude André DERUAZ a été mandaté pour conduire la consultation des entreprises en vue du remplacement de certaines menuiseries (portes et fenêtres) du groupe scolaire. Cette opération permettra notamment la mise en accessibilité de l'école. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31/05/2016 pour l'ouverture des plis. Après analyse et étude, la commission a retenu la société ISOMIR.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres, désignant la société ISOMIR pour réaliser les travaux pour un montant total de 30 709€ HT.

2. DISSOLUTION DU SIABC

Monsieur le Maire informe les Elus du projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran (SIABC) qui sera effective au 01/01/2017.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une enveloppe budgétaire annuelle de 8912.50€.

3. DECOMPTE DEFINITIF TRAVAUX SYANE POUR PRESSY

Les travaux réalisés entre les hameaux de Pressy et de Parmand – enfouissement des réseaux publics d'électricité, d'éclairage et de télécommunications – ont permis la mise en sécurisation de la voirie. Mr le Maire donne lecture aux Elus du décompte définitif de l'opération pour un montant total de :

403 392,83€
dont 194 702,32€ pris en charge par le SYANE
dont 208 690,51€ pris en charge par la commune de Moye
les frais généraux s'élèvent à 12 101,78€

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le décompte définitif du SYANE.

4. VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur a été relevée dans la délibération n°2016-20 relative à un virement de crédits de 6,00€. Il convient donc d'annuler cette délibération erronée et procéder à la délibération corrective.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2016-20 et de voter le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023	Virt à la section investissement	-6.00€			
6811-042	Dotation aux amortissements	+6.00€			
	Total	0.00€			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			021	Virt à la section fonctionnement	-6.00€
			28041582-040	GFP bâtiment et installations	+6.00€
				Total	0.00€

5. CLOTURE REGIE DE RECETTE GARDERIE

La nouvelle organisation des services périscolaires et notamment de la garderie, a nécessité la modification du mode de gestion du service. En conséquence, Mr le Maire informe les Elus qu'il est nécessaire de procéder à la clôture de la régie de recettes de la garderie devenue inutile.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer la régie de recettes de la garderie.

6. VOIRIE-RALENTISSEURS

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier d'un administré qui souhaite connaître la nature des ralentisseurs posés sur la route du Clergeon. Mr le Maire indique aux Elus qu'il est nécessaire de transmettre la demande au bureau d'études et au Conseil Départemental 74 préalablement au courrier de réponse.

7. CHEMIN RURAL DE LA DIAU

Monsieur le Maire informe les Elus que la voie communale telle que cadastrée ne correspond pas à la réalité ; le riverain demande par courrier la rectification et le repositionnement du chemin rural par rapport au cadastre. Il convient donc de prendre l'avis consultatif auprès de l'avocat de la commune.

8. FONDS DEARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Certains travaux d'amélioration du patrimoine communal peuvent faire l'objet d'une subvention à hauteur de 50% par le Conseil Départemental par l'intermédiaire du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

Mr le Maire rappelle que pour 2016, deux dossiers peuvent être éligibles au FDDT :

- Dossier de réhabilitation thermique du groupe scolaire pour un montant estimatif de 50 992€
- Dossier de déconstruction du bien communal de la Ferme du Foug (compte tenu de la dangerosité du bâtiment) pour un montant estimé à 20 000€

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Départemental par l'intermédiaire du FDDT afin d'obtenir les subventions correspondantes aux deux dossiers de travaux.

9. **SCHEMA DIRECTEUR DES SENTIERS DE RANDONNEES**

Le Conseil Départemental 74 est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR). Trois sentiers situés dans le Clergeons sont inscrits par le schéma directeur des sentiers de randonnées : sentier du sanglier, de la gélinotte et de l'écureuil.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) du 04/07/2016 relative à l'approbation du schéma directeur des sentiers du PDIPR et de la convention fixant le cadre de déploiement des sentiers (balisage, entretien, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la convention de partenariat entre le Conseil Départemental 74 et la C3R.

10. **CONVENTION FRAIS PSYCHOLOGUE**

Mr le Maire donne lecture d'un projet de convention adressé par Mr le Maire de la commune d'Alby sur Chéran,

commune de résidence administrative du poste RASED et psychologue scolaire. Cette convention concerne la prise en charge des frais de fonctionnement de l'équipement du service de psychologue scolaire et RASED entre les différentes communes du canton de Rumilly. Les Elus redisent l'intérêt de cette mission pour les enfants.

Après échanges et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à Mr le Maire d'Alby sur Chéran d'organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des communes de la C3R, l'inspecteur d'académie afin de faire le point sur le fonctionnement de ces services.
- Décide de ne pas signer la convention dans l'immédiat.

11. **COUPES DE BOIS 2017**

Mr le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) propose pour l'année 2017 une coupe de bois à réaliser en forêt communale sur la parcelle n°10 d'une contenance de 8 hectares.

Le Conseil Municipal après étude de la proposition, décide à l'unanimité d'autoriser, sur le principe, l'ONF à procéder à la coupe de bois.

12. **CONVENTION FOURRIERE SPA ANNECY**

Mr le Maire rappelle aux Elus la convention de préfourrière signée entre la commune de Moye et la clinique vétérinaire de l'Albanais. Mr le Maire expose qu'au regard de la réglementation, la convention signée ne répond pas aux exigences imposées aux établissements de fourrières animales. Il convient donc de signer une convention avec la SPA de Annecy-Marlioz pour une année moyennant une cotisation annuelle de 0.83€ /habitant.

Après échanges et débats, les Elus décident à l'unanimité de reporter à une séance ultérieure la décision d'adhérer à la convention SPA Annecy-Marlioz pour étude complémentaire.

13. **REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE**

Mr le Maire donne lecture du règlement intérieur du service de la bibliothèque communale qui fixe les droits et devoirs des usagers du service ainsi que les horaires d'ouverture au public.

Après analyse, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque.

14. PERSONNEL

✓ RENOUVELLEMENT ADHESION SERVICE MEDECINE DE PREVENTION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine qui assure le suivi de santé des agents de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention.

✓ CHARTE DES ATSEM

Une charte des ATSEM a été approuvée le 19/05/2016 par le comité technique du Centre de Gestion 74 et a pour objet de définir les conditions d'emploi ainsi que les droits et devoirs des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Après avoir pris connaissance de la charte des ATSM et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la charte des ATSEM et précise qu'un exemplaire doit être remis à l'ATSEM en poste.

✓ MODIFICATION D'HORAIRES DE TRAVAIL POUR LA RENTREE

Afin de pallier au départ d'agents en fin d'année scolaire en juin 2016, le recrutement d'agents en vue de la rentrée scolaire de septembre a été conduit.

Une réorganisation des postes de travail nécessite une modification du temps de travail de certaines agents comme suit :

- ATSEM : 21H25 hebdomadaires annualisées
- Agent technique : 14H50 hebdomadaires annualisées
- Agent technique : 22H50 hebdomadaires annualisées
- Agent technique : 2h00 hebdomadaires

Après échanges et débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le temps de travail de certains agents comme présenté ci-dessus.

**Le Maire de Moye
Christian HEISON**